

Compte Rendu Conseil Municipal du 17 novembre 2021

Absents avec procuration : Thaon-Porcu Maryse, Nicolao Martine

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 13 septembre 2021

1- Achat d'un terrain à Gorblaou :

Achat à la famille Daideri d'une parcelle N° 1081 de 476 mètres carré pour une valeur de 1500 euros.

Parcelle contigüe aux parcelles communales.

Vote à l'unanimité

2- ONF réalisation de travaux sylvicoles :

Mesure compensatoire au défrichement sur la commune de la Tour..., la SAS Granulats Vicat s'engage à payer des travaux de plantation en forêt communale de Lantosque.

Dotation de 24 000 euros pour reboiser les parcelles 1b et 2 (environ 9 hectares) à la Mairis avec des nouvelles essences : cèdres et mélèzes.

Vote à l'unanimité

3- Désignation du collège de proximité au Conseil de Développement :

Celui-ci a pour but de renforcer l'information des conseils municipaux sur les politiques conduites par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Désignations des deux premiers adjoints. Teddy Ascenzi demande un compte rendu de ces réunions, Monsieur le Maire note sa demande...

Vote à l'unanimité

4- Convention d'intervention foncière « protection contre les risques naturels »

Cette convention a pour but d'assister les communes dans la démarche du Fonds Barnier

Vote à l'unanimité

5- Adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille à la Métropole Nice Côte d'Azur

Vote à l'unanimité

6- Adhésion de la commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur

Vote à l'unanimité

7- Initiation de la procédure de rachat des biens sinistrés ou biens exposés par les fonds Barnier :

Cela fait suite à la tempête Alex et au diagnostic « porté à connaissances » réalisé par les services de l'état.

Cette procédure peut être activée si les propriétaires sont assurés et d'accord pour céder leurs biens à l'état qui procèdera à leurs démolitions.

Sont concernés sur la commune : l'ensemble des bâtiments au pont du Martinet, une maison dans la plaine du Suquet, deux chalets à proximité du pont de Figaret.

Vote à l'unanimité

8- Réalisation d'un blason :

Il s'agit de réaliser un blason pour l'insérer dans la niche prévue à cet effet au parking situé à la place de l'ancien chalet fleuri.

Valeur 4200 euros, demande de subvention au département

Vote à l'unanimité

Alain Martel le 19 novembre 2021